



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 081-218101632-20221206-2022\_DEL102-DE

SLOW

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 03

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 26
REPRESENTES	: 05
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d'Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

#### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

#### Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE  
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC  
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

#### Etaient absents :

PUECH Benoît  
CÈNES Frédéric

### **OBJET : Adhésion à la centrale d'achat du groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs hospitaliers »**

Créé en 2007 pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers pour la région Ile-de-France, le Groupement d'Intérêt Public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP RESAH) a constitué une centrale d'achat, au sens des dispositions de l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique, ayant pour mission de passer des marchés, et de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et

d'acquérir des fournitures ou services destinés aux pouvoirs dans le secteur sanitaire, médico-social ou social ;

Au cours de l'été 2021, des accords-cadres spécifiquement dédiés aux collectivités territoriales ont été lancés par la centrale d'achat du GIP RESAH dont :

- Opérateurs télécom (2021-045), avec deux lots :
  - Lot 2 : Téléphonie fixe, services internet, numéros SVA, VPN, Webconférence, Distribution d'appels, Multi-Diffusions, SD-Wan, Collecte niveau 2
  - Lot 4 : Téléphonie mobile, M2M, MDM, Amélioration des couvertures indoor et outdoor ;

À ce titre, l'acheteur qui recourt à la centrale d'achat du GIP RESAH pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du Code de la commande publique ;

Le GIP RESAH dispose ainsi de solutions techniques performantes et d'offres tarifaires avantageuses dans le domaine de la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées ;

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les statuts du GIP RESAH prévoient que seules les collectivités de plus de 20.000 habitants ou les EPCI peuvent adhérer à la centrale d'achat ;

CONSIDERANT que par délibération n°2022/122 en date du 26 septembre 2022, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a ainsi adhéré au RESAH en identifiant les communes de Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon comme éventuelles bénéficiaires des marchés proposés ;

CONSIDERANT que la Ville de MAZAMET peut alors bénéficier d'une convention spécifique (collectivité de - de 20.000 habitants) permettant de souscrire à ce réseau d'acheteurs après règlement d'une cotisation annuelle de 600 € net de taxe ;

CONSIDERANT qu'au regard des besoins identifiés par la Commune, il est donc proposé d'adhérer à la centrale d'achat du GIP RESAH afin de bénéficier des offres des accords-cadres conclus par ce dernier pour les infrastructures de téléphonie et pour les opérateurs télécom ;

CONSIDERANT que les infrastructures de téléphonie font l'objet d'accords-cadres dont les titulaires sont les sociétés SPIE, Orange et CCLS pour répondre aux besoins suivants :

- la fourniture et l'intégration de solutions de communication multimarques et de l'écosystème associé (plus de 80 constructeurs et éditeurs) ;

- la rénovation par remplacement total ou partiel, extension ou migration des infrastructures de communication et de l'écosystème associé ;
- la formation sur les systèmes de communication, les applications de l'écosystème associé et leurs usages ;
- l'exploitation, la supervision et la maintenance des infrastructures de communication et de l'écosystème associé ;
- les solutions de financement des projets ;

CONSIDERANT que les opérateurs télécom font l'objet d'un accord-cadre « Services opérés de télécommunication et prestations associées offre Plus » dont le titulaire Orange fournit des services et équipements dans le domaine de la téléphonie fixe et mobile ; ces accords-cadres s'exécuteront pendant 48 mois à compter de la signature de la convention ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Finances – Intercommunalité – Ressources Humaines – Administration générale* » du 30 Novembre 2022 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat du Groupement d'Intérêt Public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (GIP RESAH), pour un montant de 600 € net de taxe,
- d'autoriser M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention avec le GIP RESAH permettant de bénéficier des offres des accords-cadres 2021-045 opérateurs télécom,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des accords-cadres conclus par le GIP RESAH pour les infrastructures de téléphonie et pour les opérateurs télécom.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

*F. Caraguel*

Fabienne CARAGUEL



Le Maire,

*Olivier Fabre*  
Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022



ID : 081-218101632-20221206-2022\_DEL102-DE